



Réunion du Conseil d'administration du jeudi 27 juin 2024

Procès-verbal

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES PRESENTS

Membres de droit :

Madame Maryvonne LE BRIGNONEN
(représentée par Jérôme Lartigau)
Monsieur Régis BORDET
(représenté par Nil Toulouse)

Personnalités extérieures :

Monsieur Jean-François CHANET
Madame Audrey LINKENHELD

Personnels enseignants :

Collège des professeurs d'université :

Monsieur Patrick MARDELLAT
Madame Sandrine LEVEQUE
Monsieur Philippe DARRIULAT

Autres personnels d'enseignement :

Madame Delphine POUCHAIN
Madame Cécile CHALMIN
Madame Alice BEJA

Personnels BIATSS:

Monsieur Sylvain FRESET

Etudiantes et étudiants :

Madame Séréna HELLAL
Monsieur Gaspard PETIT
Monsieur Sacha GOGOLACHVILI

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES REPRESENTES

Madame Nathalie COLIN (*procuration à Jean-François Chanet*)
Madame Laurence BERTRAND-DORLEAC (*procuration à Jean-François Chanet*)

Madame Lina PAMART (*procuration à Sandrine Levêque*)
Madame Hindati SIMPARA (*procuration à Patrick Mardellat*)
Madame Tara VARMA (*procuration à Sandrine Levêque*)

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE (*procuration à Patrick Mardellat*)
Monsieur Stéphane BEAUD (*procuration à Philippe Darriulat*)

Monsieur Nicolas KACIAF (*procuration à Alice Beja*)
Madame Anne BAZIN (*procuration à Philippe Darriulat*)

Madame Jade ANGEL (*procuration à Gaspard Petit*)
Madame Martina ALBERGAMO (*procuration à Gaspard Petit*)
Monsieur Yanis BEN SLIMENE (*procuration à Sacha Gogolachvilil*)
Madame Angelina DERRIEN (*procuration à Séréna Hellal*)
Madame Eva VELASCO (*procuration à Séréna Hellal*)
Monsieur Alec BERTIN (*procuration à Sacha Gogolachvilil*)

A titre consultatif et invitées/invités permanents :

Madame Valérie CABUIL, représentée par Damien FREBOURG
Monsieur Etienne PEYRAT
Monsieur Jean-Louis BERGEZ
Monsieur Jean-François BATON
Monsieur Alexandre LE BRUN
Madame Mathilde SZUBA
Monsieur Terence VAN NEDER-MAYER

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Monsieur Jean-François CHANET.

I. Approbation du procès-verbal du CA

• PV du 16 avril 2024

Deux membres ne prennent pas part au vote.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

Le procès-verbal du 16 avril 2024 est adopté.

II. Fonctionnement Institutionnel

Arrivées de Madame LINKENHELD et de Monsieur DARRIULAT.

Monsieur PEYRAT évoque l'actualité et informe le Conseil d'administration que l'établissement s'apprête à relayer différentes prises de position exprimées par l'enseignement supérieur (universités, Conférence des grandes écoles, etc.) afin de rappeler les valeurs et les convictions auxquelles il est attaché.

Madame HELLAL indique que Solidaires Étudiant.e.s, s'étonnant du silence de l'établissement dans le contexte actuel, souhaitait aborder ce point devant le Conseil d'administration. Les élus regrettent que le message proposé par celui-ci n'affiche pas plus clairement son opposition au parti du Rassemblement national qui représente un danger pour les étudiantes et étudiants issus de minorités.

Le Président ne partage pas l'avis de Madame HELLAL : relayer des textes constitue une prise de position en soi. Une expression individuelle risquerait de porter préjudice à Sciences Po Lille sans être plus efficace.

Monsieur PEYRAT indique qu'un court message accompagnera les informations relayées qui émanent des réseaux scientifiques et institutionnels auxquels appartient l'établissement et qui témoignent de l'alignement de l'enseignement supérieur autour d'un socle de valeurs communes.

Monsieur DARRIULAT souhaite que, les messages de l'établissement pouvant être mal interprétés, celui-ci trouve une façon de partager son point de vue sans se poser en donneur de leçons.

Madame HELLAL déclare que Solidaires Étudiant.e.s attend de l'établissement qu'il prenne le risque d'afficher une position claire au lieu de se contenter de relayer des communiqués. En tant qu'enfant d'immigrée, Madame HELLAL ne s'estime pas soutenue par son école. C'est d'ailleurs le cas de nombreuses personnes racisées ou issues de minorités qui ne se tournent plus vers l'administration en cas de discrimination car ils et elles ne se sentent pas défendu-e-s et soutenu-e-s par l'école.

Le Président comprend le besoin de soutien exprimé. Toutefois, l'établissement entend privilégier des formes de soutien peut-être moins visibles que celles attendues par Solidaires, mais plus efficaces.

Monsieur PETIT craint que la multiplication des condamnations du Rassemblement national soit contre-productive et invite le Conseil d'administration à se tenir prêt à réfléchir, si l'actualité le justifie, aux moyens dont il dispose pour protéger ses étudiants.

Madame LINKENHELD se félicite de la tenue de ce débat au sein du Conseil d'administration de Sciences Po Lille. Pour répondre aux attentes exprimées, elle suggère une voie médiane sous la forme d'une communication interne qui s'ajouterait à la communication externe proposée et dont le contenu pourrait être adapté. Elle invite l'IEP de Lille à élargir sa cible et ses axes de communication, en s'appuyant notamment sur son statut d'établissement dispensant des cours d'économie.

Monsieur MARDELLAT se déclare également très inquiet pour les enseignants et les enseignements.

Monsieur DARRIULAT, qui adhère à la proposition de Madame LINKENHELD, propose d'élargir la diffusion du support interne aux enseignants et aux alumnis.

Monsieur PEYRAT complètera la communication externe prévue par un message interne et, si nécessaire, à la rentrée, saisira le Conseil d'administration de la question du positionnement de l'établissement et de la défense de ses valeurs. En complément, il lui semble important de travailler au renforcement de la présence de Sciences Po Lille sur le territoire.

• Dialogue de gestion

Monsieur BERGEZ rappelle que ce nouveau processus itératif comporte 3 phases. Au cours de la première étape, qui visait à établir le budget rectificatif 2024 et la première version du budget 2025, plus de 20 réunions ont été organisées entre les responsables des services, le DGS et la direction financière. Dans le cadre de ce dialogue, il a été souligné les efforts réalisés en matière de revalorisation salariale des contractuels. Après un exercice 2024 qui devrait être légèrement excédentaire, le budget initial pour 2025 affiche un déficit lié à la hausse continue des coûts de fonctionnement. L'établissement, tout en poursuivant sa gestion rigoureuse des dépenses, devra donc s'attacher à trouver de nouvelles pistes pour accroître ses recettes.

Monsieur PEYRAT rappelle qu'un groupe de travail sera lancé à la rentrée afin d'actualiser les tarifs des droits d'inscription. La possibilité de créer deux tranches supérieures supplémentaires sera étudiée tout en veillant à ne pas répercuter en totalité la hausse des prix, notamment pour les tranches les plus basses. Les nouveaux tarifs devraient être validés par le Conseil d'administration en octobre 2024 en vue d'une mise en œuvre à la rentrée suivante. Parallèlement, un échange aura lieu avec la tutelle ministérielle sur le niveau des moyens alloués à l'établissement.

Madame HELLAL déclare que, si Solidaires Étudiant.e.s est opposé à l'existence des frais de scolarité, il reste préférable de faire supporter la hausse des tarifs par les classes les plus aisées. Solidaires, qui salue la proposition de mieux répartir la tranche 13, réclame que les tranches les plus basses ne soient pas augmentées.

- **Modification des statuts de Sciences Po Lille (approbation)**

- **À la demande des élu.e.s du collectif S'Engager**

Monsieur PEYRAT indique qu'il est apparu nécessaire de repreciser certaines prérogatives du Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne les formations restreintes dont le fonctionnement diffère de la pratique générale des universités.

En réponse à la motion présentée par S'Engager, Monsieur PEYRAT propose de travailler à la simplification du corpus actuel. À l'avenir, deux textes clés prévaudront : les statuts et le règlement intérieur dont l'actualisation sera lancée à la rentrée.

Madame HELLAL indique que Solidaires est opposé aux modalités proposées pour la répartition des sièges des élues et élus étudiantes et étudiants au sein des commissions car elles conduiront certains d'entre eux, qui se désintéressent de la situation des étudiantes et étudiants précaires, à siéger néanmoins dans la commission Aides sociales.

Monsieur PETIT s'interroge également sur l'intérêt et la mise en œuvre pratique de la règle de représentation proportionnelle.

Monsieur PEYRAT rappelle qu'il s'agit d'un principe adopté au cours d'un précédent Conseil d'administration.

Le Président considère que les élues et élus étudiantes et étudiants pourront toujours faire avancer leurs propositions dans les commissions, quel que soit le nombre de voix dont ils disposent. Il les invite à faire confiance à l'intelligence collective.

Madame HELLAL précise que Solidaires Etudiant.e.s n'est pas opposé à la règle de proportionnalité mais à la manière dont elle sera appliquée.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 29 | Pour : 26 | Contre : 0 | Abstention : 3 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

La modification des statuts de Sciences Po Lille est adoptée.

- **Motions proposées par les élu(e)s de la liste S'engager**

Monsieur PEYRAT rappelle que les élues et élus de S'engager ont proposé un « paquet pour la démocratie étudiante » comportant :

- des modifications du règlement du Conseil d'administration ;
- une extension des moyens d'expression des listes étudiantes représentées au Conseil d'administration. Si la Direction est défavorable à la demande relative à la newsletter, elle est prête à accéder à la demande de création d'un espace d'affichage et à autoriser l'envoi de messages électroniques aux étudiants sous réserve qu'il s'agisse de contenus modérés relatifs au fonctionnement de l'école ;
- la possibilité d'organiser le dernier Conseil d'administration de l'année universitaire en distanciel. La direction n'est pas opposée à la mise en place d'une organisation particulière sous réserve de sa faisabilité technique.

Madame CHALMIN signale qu'un affichage associatif permet déjà aux organisations représentatives des étudiantes et des étudiants de s'exprimer. Elle émet des réserves sur l'adaptation proposée pour l'organisation du Conseil d'administration de juin.

Madame HELLAL propose une alternative : avancer la date de celui-ci.

Le Président répond qu'il serait difficile d'avancer la réunion compte tenu d'un certain nombre de contraintes légales. Au vu des éléments apportés en séance, il propose de procéder à un vote global sur le paquet proposé. Si celui-ci mérite d'être revu, une suite positive pourrait toutefois être donnée à certaines mesures.

| | | | | | | | |
|------------------|-----------|---------------|----------|-----------------|-----------|---------------------|----------|
| Votants : | 29 | Pour : | 6 | Contre : | 20 | Abstention : | 3 |
|------------------|-----------|---------------|----------|-----------------|-----------|---------------------|----------|

Le « paquet pour la démocratie étudiante » est rejeté.

M. GOGOLACHVILI donne lecture d'une déclaration du collectif S'engager : « *Nous vous remercions pour le non-intérêt que vous portez à chacune de nos motions. Nous espérons que ces propositions améliorent la qualité du débat mais ce n'est vraisemblablement pas le choix du Conseil d'administration malgré une majorité d'étudiants en faveur.* »

• Délégations de compétence du Conseil d'administration au directeur – conventions, contrats, marchés et subventions aux associations (approbation)

Monsieur PEYRAT précise que le montant des délégations a été augmenté dans la perspective de l'aménagement des nouveaux locaux afin de lui permettre de mieux gérer les appels d'offres à venir. Il ajoute que les travaux du bâtiment Inkermann devraient débiter à la rentrée.

| | | | | | | | |
|------------------|-----------|---------------|-----------|-----------------|----------|---------------------|----------|
| Votants : | 29 | Pour : | 29 | Contre : | 0 | Abstention : | 0 |
|------------------|-----------|---------------|-----------|-----------------|----------|---------------------|----------|

Les délégations de compétence du Conseil d'administration au directeur – conventions, contrats, marchés et subventions aux associations – sont adoptées.

• Création de la Commission Transition écologique (approbation)

Madame SZUBA et Monsieur VAN NEDER-MAYER rejoignent la séance.

Madame SZUBA rappelle que la commission a été mise en place à la suite de la décision prise par le Conseil d'administration de rejoindre l'accord de Grenoble il y a un an.

Monsieur VAN NEDER-MAYER explique que deux réunions ont été organisées afin de définir les sujets d'étude et les modalités de fonctionnement de la commission.

Madame SZUBA précise qu'il s'agit d'un espace de réflexion mais aussi de coordination des initiatives existantes dans le domaine.

Monsieur VAN NEDER-MAYER annonce les thèmes retenus pour l'année 2024-2025 : l'aménagement des futurs bâtiments de l'école, la réalisation d'actions avec des associations et la prise en compte de la transition écologique dans les enseignements.

Monsieur GOGOLACHVILI fait remarquer que le principe de proportionnalité précédemment adopté pour les élues et élus étudiantes et étudiants n'est pas respecté.

Madame CHALMIN s'étonne que la commission comprenne deux représentants d'une association tierce et pas d'enseignants.

Monsieur DARRIULAT regrette l'absence d'enseignants-chercheurs.

Monsieur PETIT relève que le nombre de membres proposés n'est pas en adéquation avec les statuts adoptés.

Madame SZUBA précise que la composition actuelle de la commission, pragmatique et expérimentale, met en évidence une certaine difficulté à mobiliser des participants.

Monsieur FREBOURG déclare que, dans le cadre de ses missions, il doit s'assurer que le CSAE a visé le document.

Le Président annonce le retrait du point de l'ordre du jour. Celui-ci sera amendé et présenté au CSAE, conformément à la demande de Monsieur FREBOURG.

Madame SZUBA et Monsieur VAN NEDER-MAYER quittent la séance.

Monsieur LE BRUN la rejoint.

Madame TOULOUSE sort de la salle.

III. Affaires financières

• Cartographie des risques 2024

Monsieur LE BRUN rappelle que l'établissement de la cartographie est une obligation légale. L'actualisation des risques ne fait apparaître qu'une modification notable : la réduction du risque lié au processus budgétaire grâce à la mise en place du dialogue de gestion.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 28 | Pour : 24 | Contre : 0 | Abstention : 4 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

La cartographie des risques 2024 est adoptée.

• **Proposition d'acceptation de mécénat de la fondation CMNE (approbation)**

Monsieur PEYRAT indique qu'il s'agit d'une contribution bienvenue.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 28 | Pour : 25 | Contre : 0 | Abstention : 3 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

La proposition d'acceptation de mécénat de la fondation CMNE est adoptée.

• **Délibération de remboursement des loyers impayés et dégradations des logements CROUS (approbation)**

Monsieur LE BRUN demande au Conseil d'administration d'autoriser cette démarche de recouvrement qui est mise en œuvre auprès des étudiantes et étudiants très occasionnellement, en cas de dégradations d'un montant supérieur au dépôt de garantie ou d'impayés. Les montants concernés sont faibles.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 28 | Pour : 28 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

La délibération de remboursement des loyers impayés et dégradations des logements CROUS est adoptée.

• **Renouvellement des tarifs en vigueur du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 (approbation)**

Monsieur PEYRAT indique qu'il n'y a pas d'évolution majeure à l'exception de la gratuité de l'inscription en LV3 pour les étudiants boursiers.

Madame HELLAL salue cette décision réclamée depuis longtemps par les élus et élus de Solidaires Étudiant-e-s.

Monsieur DARRIULAT déclare, au nom de Madame BAZIN, que le versement d'une somme symbolique de 10 euros aurait été plus respectueux des enseignants de LV3.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 28 | Pour : 27 | Contre : 1 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

Le renouvellement des tarifs en vigueur du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 est adopté

Monsieur LE BRUN quitte la séance.

Madame TOULOUSE réintègre la salle.

IV. Études, scolarité et vie étudiante

• Convention de partenariat ESJ/ScPO Lille 2025-2029 (approbation)

Monsieur PEYRAT indique que ce partenariat porte sur l'organisation du cursus commun de niveau master, sur ses aspects pédagogiques ainsi que sur l'organisation du concours.

Madame HELLAL s'étonne du fait que les élèves boursiers de l'ESJ s'acquittent de 800 euros de frais d'inscription à Sciences Po Lille.

Monsieur PEYRAT approfondira la question et reviendra vers les élues et élus sur ce sujet. Il précise que ces élèves sont éligibles aux aides de la commission sociale de l'établissement et aux dispositifs d'exonération de l'ESJ.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 29 | Pour : 29 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

La convention de partenariat ESJ/ScPO Lille 2025-2029 est adoptée.

• Convention Agreg Histoire UDL/ScPO Lille 2023-2026 (Approbation)

Monsieur DARRIULAT indique que la convention, dont le contenu n'a pas évolué, concerne les élèves validant leur 5^e année à la faculté.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 29 | Pour : 29 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

La convention Agreg Histoire UDL/ScPO Lille 2023-2026 est adoptée.

• Modification des maquettes d'enseignements 2024/2025 (approbation)

Monsieur PEYRAT précise que des modifications mineures ont été apportées aux maquettes, notamment en ce qui concerne les formations en apprentissage, ce qui justifie leur nouvelle validation de la part du Conseil d'administration.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 29 | Pour : 29 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

La modification des maquettes d'enseignements 2024/2025 est adoptée.

• Proposition de financements de la CVEC juin 2024 (approbation)

Madame CHALMIN renvoie au document joint pour le détail de l'utilisation des 69 666 euros alloués. Les 30 000 euros affectés au domaine de la santé et du bien-être correspondent au dispositif d'accompagnement psychologique des étudiantes et étudiants. Deux nouveautés sont annoncées : le

déploiement d'une malette *safe* lors des soirées et la mise à disposition gratuite de livres pour les élèves de première année en situation précaire.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 29 | Pour : 29 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

La proposition de financements de la CVEC juin 2024 est adoptée.

• Proposition de financements de la CVA au 30 mai 2024 (approbation)

Madame CHALMIN indique que 800 euros seront alloués à la promotion de l'art contemporain dans le cadre d'une exposition organisée dans les locaux de l'établissement.

Monsieur DARRIULAT indique que Madame BAZIN regrette que la part des co-financements ne soit pas mentionnée.

Monsieur GOGOLACHVILI qui a une procuration de S'Engager annonce que le collectif lui a demandé d'indiquer que les élus de S'Engager s'abstiendront sur cette proposition car certaines associations choisies disposent de suffisamment de fonds propres pour réaliser leurs projets.

Madame HELLAL répond qu'il est bien tenu compte de cet aspect lors de l'allocation des subventions en commission.

| | | | |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| Votants : 29 | Pour : 26 | Contre : 1 | Abstention : 2 |
|---------------------|------------------|-------------------|-----------------------|

La proposition de financements de la CVA au 30 mai 2024 est adoptée.

- À la demande des élu.e.s du collectif S'Engager

• Motion relative aux frais d'inscription des étudiant.e.s en procédure de recherche

Madame HELLAL explique que la motion porte sur les procédures de recherche pour les étudiantes et étudiants inscrits dans des établissements extérieurs ne disposant pas de convention avec Sciences Po Lille et qui, bien que n'ayant aucun cours dispensés à l'IEP, doivent s'acquitter des droits d'inscription.

À la demande des 21 étudiantes et étudiants inscrits en 5A ASC, Solidaires Étudiant-e-s propose d'appliquer la logique suivie pour les césures de stages (échelle de 0 à 600 euros) ou, à défaut, de réaliser un abaissement de tranche.

Monsieur PEYRAT convient que le parcours recherche pourrait être mieux accompagné et rappelle que le règlement des études prévoit 3 cas de figure pour la poursuite des études hors les murs :

- la 5^e année effectuée dans le cadre des conventions passées avec d'autres établissements lillois ;
- la procédure recherche ;
- les autres orientations, comme les écoles de journalisme (hors double cursus avec l'ESJ).

Monsieur PEYRAT propose d'appliquer un abaissement de tranche dans les deux premiers cas, sous réserve que les M2 soient réalisés dans des établissements ayant signé une convention avec l'IEP.

Madame HELLAL demande ce qu'il adviendra s'il est impossible de conclure des conventions, par exemple avec l'EHESS.

Madame LINKENHELD quitte la séance.

Monsieur PEYRAT répond qu'une telle convention ne devrait pas être difficile à établir.

Monsieur le Président donne lecture de la proposition finale : « Les étudiantes et étudiants inscrits dans les formations de 5^e année conventionnées avec l'université de Lille (M2, MRSP, préparation aux agrégations d'histoire ou de SES) ou dans des M2 recherche d'autres établissements français ou étrangers avec lesquels l'école dispose de conventions, bénéficient d'un abaissement de tranche au moment du règlement de leurs frais d'inscription. À titre transitoire pour l'année 2024-2025, cette disposition s'appliquera aux étudiantes et étudiants inscrits dans l'ensemble des M2 recherche d'autres établissements français et étrangers ».

Votants : 28

Pour : 27

Contre : 0

0

Abstention : 1

La motion relative aux frais d'inscription des étudiant.e.s en procédure de recherche telle que rédigée en séance est adoptée.

• **Motion relative à l'organisation des sessions de rattrapage**

Monsieur GOGOLACHVILI, qui s'exprime au nom de Solidaires Étudiant-e-s, dit avoir reçu beaucoup de remontées de la part des élèves sur ce sujet, demande qu'un calendrier de rattrapage par matière soit établi dès le début de l'année.

Monsieur PEYRAT déclare qu'il est au courant des difficultés rencontrées et qu'il prendra en compte cette demande. Toutefois, en ce qui concerne les modalités précises des épreuves, il sera difficile de les anticiper davantage dans la mesure où celles-ci peuvent varier suivant le nombre d'étudiants concernés. Il semble également pertinent de conserver une certaine souplesse sur ce sujet.

Madame LEVEQUE rappelle que la période des rattrapages est mentionnée dans le calendrier de la scolarité.

Madame POUCHAIN estime que les difficultés rencontrées présentent un caractère exceptionnel, notamment lié aux blocages.

Pour Madame CHALMIN, il faut surtout veiller à communiquer rapidement sur la nature des épreuves et laisser un temps suffisant aux étudiantes et étudiants pour s'y préparer.

Madame HELLAL souligne que l'organisation actuelle ne permet pas aux élèves qui travaillent durant l'été de s'organiser avec leur employeur.

Le Président comprend leur problématique mais souligne qu'il est matériellement impossible d'être plus précis. Les services compétents ont l'habitude d'aborder avec bienveillance ces situations particulières.

Madame HELLAL demande si une modification du règlement est bien prévue afin de lever la contradiction relevée entre deux de ses articles relatifs au rattrapage des enjeux contemporains.

Monsieur PEYRAT répond par l'affirmative.

La motion n'est pas mise au vote.

V. Recherche

- **Remplacement de la Dean's List par un dispositif d'aide au mémoire de recherche (approbation)**

Madame LEVEQUE explique que le dispositif, qui remplacera la Dean's List, sera doté du même montant (4 000 euros). Il permettra d'aider financièrement les étudiantes et étudiants de 4^e et 5^e années devant réaliser des achats ou des déplacements dans le cadre de la réalisation de leur mémoire.

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le remplacement de la Dean's List par un dispositif d'aide au mémoire de recherche est adopté.

VI. Réseau

- **Modification de la convention du concours commun 1A 2025 (approbation)**

Monsieur PEYRAT déclare que, pour tenir compte de la hausse des coûts d'organisation du concours, le tarif passera de 50 à 40 euros pour les élèves boursiers et de 180 à 210 euros pour les autres.

Madame CHALMIN rappelle que les tarifs n'ont pas évolué depuis 7 ou 8 ans.

Madame HELLAL indique que Solidaires Etudiant.e.s considère que la distinction entre les élèves boursiers et non boursiers manque de précision et que ces tarifs constituent des barrières à l'entrée pour les personnes les plus précaires. Les personnes les plus précaires qui ne sont pas boursières du secondaire mais pour qui 210 euros sont un coût beaucoup trop important pour un concours. C'est pour cela que Solidaires Étudiant-e-s vote contre cette augmentation, qui manque de nuance entre les différentes classes sociales. Dans tous les cas, le syndicat est contre les frais de concours pour tout le monde, en particulier pour les élèves boursier-e-s.

Votants : 28 Pour : 22 Contre : 5 Abstention : 1

La modification de la convention du concours commun 1A 2025 est adoptée.

VII. Relations internationales

• Charte de la mobilité internationale – annexe du règlement des études – modification du point 2-4-6 (approbation)

Monsieur PEYRAT indique que les modifications proposées permettent une meilleure prise en compte de la dimension personnelle, professionnelle ou linguistique des projets dans les arbitrages rendus à l'occasion des mobilités de 3^e année.

L'école rappelle qu'elle désapprouve tous les affichages n'émanant pas de la DRI.

Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

La modification du point 2-4-6 de la charte de la mobilité internationale – annexe du règlement des études – est adoptée.

• Bilan sur les partenariats internationaux (information)

Monsieur MARDELLAT rappelle qu'une mobilité est obligatoire en 3^e année sous la forme d'une mobilité académique ou sous la forme d'une mobilité mixte.

Il existe deux types d'accords :

- ceux signés dans le cadre du réseau Erasmus qui rassemble 33 pays (50 % des accords passés) ;
- ceux signés de façon bilatérale, généralement pour une durée de 4 ou 5 ans renouvelable.

Sciences Po Lille est membre de plusieurs réseaux universitaires :

- le réseau Erasmus +, qui est aussi ouvert aux enseignants et aux personnels administratifs ;
- la NAFSA (Association of international Educators), une très ancienne association d'échange ;
- l'EAIE, un réseau d'établissements européens ;
- l'EMUNI, un réseau œuvrant sur des projets transméditerranéens ;
- le CAMPUS France ;
- MONIKA ;
- ECPR, une association européenne de réseaux de recherche ;
- Universités sans frontières, réseau spécialisé dans l'aide aux pays du Sud.

Au total, Sciences Po Lille a conclu 235 accords proposant, en moyenne, 4 places chacun. Ces possibilités sont ouvertes dans le respect de l'équilibre des étudiantes et étudiants accueillis par chaque partie.

Pour enrichir encore son ancrage international, l'établissement doit continuer à faire la promotion de son image à l'étranger auprès de la direction de nouveaux établissements mais aussi des responsables d'enseignements.

En ce qui concerne les doubles formations internationales, il est à noter que la filière intégrée franco-britannique sera interrompue à la rentrée prochaine.

Si l'établissement reçoit près de 300 étudiantes et étudiants, peu de candidats internationaux intègrent son cursus jusqu'au diplôme. Une stratégie de recrutement à l'international reste à déployer, par exemple avec les pays francophones du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne.

Madame Hellal se félicite que les négociations menées par Solidaires Étudiant-e-s ont permis d'obtenir ce que le syndicat demandait depuis plusieurs années : l'arrêt de la comptabilisation des notes pour la troisième année. C'est un pas de plus vers la fin de la sélection en troisième année, et la fin d'un fonctionnement élitiste et méritocratique dans ce choix déterminant de 3A.

Madame POUCHAIN quitte la séance et donne procuration à Madame BEJA.

• Évolution des doubles filières et des doubles diplômes internationaux (approbation)

Monsieur MARDELLAT explique que, compte tenu de la hausse des conditions financières proposées, il a été décidé de ne pas ouvrir le concours du diplôme franco-britannique réalisé avec l'Université du Kent. La direction de cet établissement a été informée de cette décision.

Monsieur PEYRAT indique que des précisions ont été apportées sur les modalités de l'adoption du double diplôme réalisé avec l'Université de Tel Aviv. Comme réclamé lors du Conseil d'administration précédent, le maintien de la seconde année fera l'objet d'un vote à bulletin secret.

Madame HELLAL déclare que Solidaires Etudiant.e.s, sensible au risque d'isolement des étudiants et des professeurs, préconise une suspension et non un arrêt du partenariat. Sciences Po Lille ne peut s'associer à une université qui, via une société de capital-risque, finance des armes de guerre telles que des drones armés.

Le premier vote en matière d'évolution des doubles filières et des doubles diplômes internationaux porte sur l'interruption du recrutement d'étudiants dans le cadre de la filière intégrée franco-britannique avec l'Université du Kent à compter du 1^{er} septembre 2024.

Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

L'interruption du recrutement d'étudiants dans le cadre de la filière intégrée franco-britannique avec l'Université du Kent à compter du 1er septembre 2024 est adoptée.

Le second vote porte sur la poursuite et le maintien du partenariat et de l'accès en deuxième année du double diplôme « EU multilateral diplomacy, peacebuilding, development » réalisé avec l'Université de Tel Aviv.

Ce vote a été réclamé par Solidaires Étudiant-e-s, en raison des liens que le syndicat constate et reproche entre l'université de Tel Aviv et Tsahal.

Un vote à bulletin secret est organisé.

Votants : 28 Pour : 16 Contre : 6 Abstention : 6

Le maintien du partenariat et de l'accès en deuxième année du double diplôme « EU multilateral diplomacy, peacebuilding, development » réalisé avec l'Université de Tel Aviv est adopté.

VIII. Formation continue

Monsieur DARRIULAT et Madame TOULOUSE quittent la séance.

• Exonération et échelonnement des frais de formation pour la FC (approbation)

Monsieur PEYRAT déclare que la vocation de la note est de permettre au Conseil d'administration de prendre connaissance des conditions d'exonération et d'échelonnement des frais de formation de la formation continue.

Votants : 24 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 3

L'exonération et l'échelonnement des frais de formation pour la FC sont adoptés.

• Mise à jour des tarifs pour la formation Hautes Études Régionales en Santé (approbation)

Monsieur PEYRAT déclare que cette mise à jour des tarifs est présentée dans la continuité des échanges tenus lors du précédent Conseil d'administration.

Votants : 24 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 3

La mise à jour des tarifs pour la formation Hautes Études Régionales en Santé est adoptée.

IX. Insertion professionnelle

• Définition des missions des ambassadeurs et délégués de majeures (information)

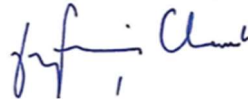
Monsieur PEYRAT explique que la fiche mission ainsi que la charte présentées ont été élaborées après discussions avec les élues et élus étudiantes et étudiants.

- **Charte des ambassadrices et ambassadeurs de majeures (information)**

Cf. point précédent.

La séance est levée à 13 heures 15.

*Jean-François CHANET
Président du Conseil d'administration*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jf. Chanet', with a small vertical mark below the 't'.